



حركة تونس الديمقراطية للجميع

Mouvement Tunisie Démocratie Pour Tous

## Procès-verbal de l'assemblée générale du 12 Novembre 2017

Le 12 Novembre 2017, les fondateurs du Parti Politique : Mouvement Tunisie Démocratie Pour Tous " حركة تونس الديمقراطية للجميع " se sont réunis en assemblée générale périodique.

Sont Présents :

*BEN JEMIA Jamel*

*BEN JEMIA Hachemi*

*BEN SALAH Abdelaziz*

L'assemblée générale désigne *BEN JEMIA Jamel* en qualité de président de séance et *Hachemi BEN JEMIA Hachemi* en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de résolutions suivantes :

- changement d'adresse ;
- Rappel des fonctions statutaires du Bureau
- pouvoirs en vue des formalités d'ouverture d'un compte bancaire et sa gestion.
- Signature légalisée des assemblées générales par seulement le Président du Parti

Il ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée.

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les délibérations suivantes.

**1<sup>ère</sup> délibération :** L'assemblée générale adopte le changement d'adresse du Mouvement Tunisie Démocratie Pour Tous " حركة تونس الديمقراطية للجميع " Cette adresse devient : Chez Monsieur Hachemi BEN JEMIA, 49 RUE EL MAY, SOUKRA

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**2<sup>ème</sup> délibération :** L'assemblée générale constitutive rappelle les fonctions des membres du bureau du Parti

BEN JEMIA Jamel, Président du Parti. Il représente le Parti dans les débats publics et peut conclure des alliances avec d'autres partis.

La simple signature du Président sur les procès-verbaux des assemblées du parti fait force de loi.

BEN JEMIA Hachemi, Secrétaire Général du Parti. Il est confié à Monsieur BEN JEMIA Hachemi les pleins pouvoirs pour effectuer toutes les formalités administratives, juridiques, fiscales et bancaires et lui confie la responsabilité légale pour effectuer toutes les signatures au nom du parti.

BEN SALAH Abdelaziz, Trésorier du Parti, chargé simplement de la rédaction du rapport moral et financier

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**3<sup>ème</sup> délibération :** L'assemblée générale constitutive confie les pleins pouvoirs à Monsieur Hachemi BEN JEMIA pour effectuer toutes formalités administratives, juridiques, fiscales, bancaires et lui confie la responsabilité légale pour l'ouverture d'un compte bancaire et sa gestion.

Monsieur Hachemi BEN JEMIA a les pleins pouvoirs pour signer tout document légal, administratif, juridique, fiscale, et bancaire engageant la responsabilité du Mouvement Tunisie Démocratie Pour Tous " حركة تونس الديمقراطية للجميع "

La simple signature du secrétaire général Mr Hachemi BEN JEMIA fait force de loi.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**4<sup>ème</sup> délibération :**

La signature légalisée du Président du parti Mr Jamel BEN JEMIA sur les procès-verbaux des assemblées générales périodiques Mouvement Tunisie Démocratie Pour Tous " حركة تونس الديمقراطية للجميع " fait force de loi et

constitue un acte authentique pour faire la preuve des résolutions adoptées par Le Mouvement Tunisie Démocratie Pour Tous " حركة تونس الديمقراطية للجميع "

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Tunis le 12 Novembre 2017 Chez Mr Hachemi BEN JEMIA , 49 rue El May Soukra pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président  
Jamel BEN JEMIA  
جمال بن جميع